

Comité de Soutien aux Salariés de l'EHPAD de la Charité

DÉJÀ UN AN DE LUTTE POUR LA SAUVEGARDE DE L'EHPAD DE « LA CHARITÉ »

Petit rappel historique et chronologique :

- **Juin 2013** : Ouverture de l'EHPAD
- **Novembre 2014** : L'établissement est porté à un haut niveau d'excellence par son Directeur, Dominique GILLARDEAU et par tout le personnel, de l'avis même de l'ARS, du Conseil Général, des familles, de la population, etc....
- **6 Novembre 2014** : Sur décision inadmissible et injustifiable du Maire de Lavault, le Directeur est licencié violemment au motif de « mésentente avec la Présidente de l'association gestionnaire » et « viré » sans aucun ménagement en quelques minutes.
- **Novembre et décembre 2014** : Le personnel avec son syndicat, SUD, se mobilise pour la réintégration de son Directeur, plusieurs actions sont organisées, le Maire et la Présidente restent muets.
- **Décembre 2014** : Embauche d'un directeur dévoué au Maire, ainsi qu'à ses acolytes et surtout recruté bien avant le licenciement du précédent.
- **27 Janvier 2015** : La population lavaultoise inquiète se mobilise à son tour et crée avec le personnel un **Comité de Soutien** qui regroupe aujourd'hui plus de 120 personnes.
- **29 Janvier 2015** : Contrôle inopiné de l'ARS et du Conseil Général sur l'ensemble de l'EHPAD. Ses conclusions sont lourdes pour les gestionnaires.
- **Février 2015** : L'assistante de direction, **élue SUD du personnel**, est convoquée pour un « entretien préalable avant sanction » pour un motif totalement futile. La manœuvre est déjouée grâce à la mobilisation.
- **Février, Mars,.....** : L'infirmière Cadre, **élue SUD du personnel**, est mise au « placard », par le Directeur qui lui retire de fait toute responsabilité sans aucun motif. Cette situation volontairement humiliante durera des mois mais n'aura pas l'effet escompté.
- **Juin 2015** : Un médiateur est nommé par l'ARS, sa mission aboutira à un échec. Son rapport n'en demeure pas moins sévère pour la direction de l'EHPAD.
- **Juillet 2015** : La secrétaire du CE, **élue SUD du personnel**, est également convoquée à un « entretien préalable avant sanction » pour un incident plus que mineur. Là également la mobilisation aura raison de la manœuvre.
- **Juillet 2015** : A la demande du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) le cabinet SECAFI réalise une expertise psycho-sociale en raison des conditions de travail délétères. Le rapport est accablant pour la direction.
- **Octobre 2015** : Le Chef de cuisine, **élu SUD du personnel**, est l'objet de calomnies immondes et mis à pied sans salaire sur le champ par la Présidente. Une nouvelle fois la réponse est accablante, le licenciement sera refusé fermement le 20/11 par l'inspecteur du travail qui précise lui-même dans ses attendus, soupçonner une « **discrimination syndicale** ».
- **12 Octobre 2015** : L'ARS et le Conseil Départemental, devant l'évidente incompétence des gestionnaires relevée dans tous les rapports (ARS et CD, Médiateur, SECAFI) désignent un administrateur provisoire. **C'est un désaveu total de la gouvernance lamentable conduite depuis un an tant par le CA que par le Directeur.**
- **Octobre 2015** : Une vidéo postée sur internet prouve, sans conteste possible, la volonté hargneuse du Maire, le 3 /11/2014, de faire le ménage dans l'encadrement de l'EHPAD pour mieux y imposer ses complices et son autoritarisme. Cette vidéo confirme avec force le PV du CA du 3/11/2014.
- **22 Octobre 2015** : Prise de fonction de l'Administrateur Provisoire, M. Pierre Jacques GARCIN, pour une période minimum de six mois, renouvelable une fois. **En conséquence le CA et le Directeur n'ont plus aucun pouvoir.**
- **Décembre 2015** : Le Maire et la Présidente sont toujours muets ! Les lavaultois attendront encore les explications !

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Un mois après l'arrivée de l'Administrateur provisoire un air nouveau souffle sur l'établissement qui se relève doucement d'une année particulièrement douloureuse pour le personnel, confronté au machiavélisme et à la fourberie d'une administration scélérate et d'un Directeur incompetent, manipulateur et corrompu. M. GARCIN qui affiche haut et clair sa neutralité et dont le professionnalisme apparaît d'ores et déjà patent, a remis le fonctionnement de l'EHPAD sur de bons rails et permis un certain retour au calme et à la sérénité, même s'il reste encore beaucoup à faire tant le bilan de la gouvernance passée est désastreux.

Qui va payer cet énorme gâchis ?

On ne peut pas, ne pas évoquer les conséquences financières que vont avoir les agissements irresponsables du CA.

- Le 14 Décembre, le conseil des prud'hommes de CLERMONT-FERRAND examine le recours de D GILLARDEAU. Compte tenu que le dossier est totalement creux nul doute que l'association « Retraite à la Charité » va être condamnée à indemniser l'ancien Directeur et à lui verser des dommages et intérêts. Le coût peut être estimé à plusieurs dizaines (voire centaines) de milliers d'euros.
- La rémunération de l'Administrateur Provisoire ainsi que ses frais annexes (déplacements, repas) sont à la charge de l'EHPAD qui dans le même temps verse un salaire (confortable) au directeur dont l'inutilité est confirmée. Là également il s'agit de plusieurs dizaines voire de centaines de milliers d'euros.
- Quel est le coût des avocats et autres huissiers requis inutilement par le CA lors des assemblées générales, convocations, réunions ? Des milliers d'euros sans aucun doute !
- Comment le budget de l'EHPAD va-t-il supporter de pareilles charges ? Y aura-t-il des répercussions sur le prix de journée ? Y aura-t-il des restrictions sur les services et soins aux résidents ?
- Ceux qui ont créé délibérément cette situation devront en assumer publiquement la responsabilité comme ils devront répondre de leurs agissements haineux et irresponsables motivés par leur seule ambition despotique.

Quel avenir pour l'EHPAD ?

En un peu plus d'un mois d'administration provisoire, alors que le triumvirat infernal (Maire + Présidente + Directeur) est dépossédé de tout pouvoir, l'espoir d'un avenir plus radieux renaît enfin. C'est la démonstration que, sans les responsables du chaos, tout redevient possible, que leur éviction est salutaire et leur départ une nécessité absolue.

Une chose est donc évidente aujourd'hui le retour à une situation porteuse d'avenir pour l'établissement passe par trois conditions impératives :

- Mise en place d'une nouvelle direction.
- Démission ou dissolution en bloc du CA totalement discrédité par son comportement venimeux.
- Réécriture des statuts pour une association gestionnaire nouvelle, ouverte et véritablement démocratique.

Ce sont là les conditions sine qua non pour l'ouverture d'un véritable dialogue permettant d'avancer vers une sortie de crise et préparer une structure efficace capable d'assumer en totale responsabilité la reprise de la gestion de l'établissement.

Pour notre part nous continuerons à agir avec toutes les forces et les bonnes volontés qui voudront bien se joindre à nous pour qu'enfin l'EHPAD revive de sa belle vie.